



# CODE DE VIE DE L'ÉCOLE DES GRANDS-VENTS

2021-2022

École des Grands-Vents  
65, rue Ridge  
Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador



CONSEIL SCOLAIRE  
FRANCOPHONE  
PROVINCIAL

## Introduction

À l'École des Grands-Vents, notre code de vie fait appel à trois valeurs de base : le respect (la collaboration), l'autonomie (la responsabilisation) et la fierté, à travers l'engagement identitaire, en la langue française et au bien-être de tous. Pour se faire, l'École des Grands-Vents vise à dispenser, pour tous ses élèves, une éducation de langue française de qualité et diversifiée. Elle s'engage, tout au long du parcours académique de ses apprenants, à offrir des occasions de promouvoir la culture francophone par le biais du français de base.

## Définition de notre code de vie

Notre code de vie vise à favoriser l'implantation de services pédagogiques uniformes pour l'élève, le personnel de l'école, les parents ainsi que pour toute la communauté scolaire. Notre objectif premier est d'assurer le plein épanouissement personnel et académique de l'élève afin de maximiser sa réussite à tous les niveaux. Il établit, par écrit, les attentes fondamentales envers l'élève tout en faisant transparaître les valeurs de notre école. Sous des principes d'enseignement, notre code de vie guide les élèves vers un épanouissement holistique sain; une approche pédagogique supportée par le développement d'habiletés sociales afin que tous puissent vivre en harmonie, et ce, avec un sentiment de sécurité.

Les normes et attentes de comportement décrits dans ce document visent tous les élèves et demandent la collaboration de tous les membres de la communauté scolaire, y compris les enseignants, les membres du personnel, les bénévoles, les parents et les visiteurs lorsqu' :

- ils sont présents sur le terrain de l'école ;
- ils voyagent sur un autobus sous contrat de l'école et/ou du conseil scolaire ;
- ils participent à des activités parascolaires ;
- ils participent à des activités périscolaires (hors site) ;
- ils s'engagent dans une activité qui aura un impact sur le climat de l'école.

## Principes directeurs

- ✓ Développer un sentiment de fierté et d'appartenance au sein de l'école.
- ✓ Encourager les élèves à adopter un comportement positif et propice à l'apprentissage.
- ✓ Acquérir des habiletés sociales et émotives menant vers une autorégulation.
- ✓ Encourager l'élève à devenir un citoyen responsable.
- ✓ Amener tous les acteurs de la communauté scolaire à harmoniser ses interventions.
- ✓ Inciter les acteurs à agir en tant que modèle face aux valeurs du code de vie.
- ✓ Favoriser la communication et la collaboration entre les différents acteurs.

## La mission de l'école des Grands-Vents

L'école des Grands-Vents vise à assurer une éducation de qualité en français pour que chaque élève développe son plein potentiel, et ce, dans un environnement sécuritaire. La mission de notre école est aussi de donner à nos élèves le goût d'apprendre tout au long de leur vie et de les aider à devenir des citoyens responsables.

## La vision de l'école

L'école des Grands-Vents est une école dynamique qui vise à amener chaque élève à connaître des réussites, dans un climat de collaboration, où chacun se sent respecté et en sécurité. L'élève deviendra ainsi, un citoyen confiant et engagé vivant pleinement sa culture francophone.

## Nos valeurs

Le personnel de l'école des Grands-Vents juge que pour qu'une valeur soit comprise et appliquée par l'élève, elle doit être enseignée. Ainsi, sous des principes éducatifs, les valeurs de notre code de vie feront l'objet d'un enseignement constant stimulé par le soutien au comportement positif pour en mesurer leur acquisition.

Comportements recherchés à propos des valeurs de notre code de vie :

<b>Respect</b>	Adopter une attitude positive en favorisant le respect de soi, des autres et de l'environnement tout en utilisant une communication soutenant un climat positif.
<b>Autonomie</b>	S'organiser en se donnant des méthodes de travail efficaces (seul ou avec les pairs) dans le but de se responsabiliser face à ses apprentissages et son développement.
<b>Fierté</b>	Vivre dans un climat harmonieux et promouvoir la langue française et la culture francophone en s'engageant à l'utiliser au quotidien.

## Les responsabilités des élèves

1. Je m'engage au code de vie de mon école.
2. Je parle français en tout moment.
3. S'il est reconnu que je puisse faire des erreurs, je peux aussi les réparer.
4. Je participe à la création d'une ambiance propice à mes apprentissages.
5. J'écoute attentivement les consignes du personnel de l'école.
6. Je me respecte et je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.
7. J'accepte les conséquences de mes actions.
8. Je m'investis dans mes apprentissages et je m'applique à ma réussite.
9. J'apporte tous les effets nécessaires à mon apprentissage en classe.
10. J'accomplis les travaux assignés et je les remets dans les délais fixés.
11. Je complète mes travaux et mes évaluations avec honnêteté.

## L'engagement du personnel de l'école

1. Appliquer le code de vie de l'école appuyé d'une approche restauratrice.
2. Être dynamique afin de créer un milieu où l'élève pourra s'épanouir.
3. M'adapter aux différences des apprenants afin de promouvoir la diversité.

4. Être un modèle quant à l'utilisation de la langue française.
5. Être professionnel dans mes interventions en étant juste et cohérent envers tous.
6. Collaborer à la vie de l'école.
7. Créer un climat sain et sécuritaire au niveau de la communauté scolaire.

### Les responsabilités de la direction

1. S'assurer que l'équipe-école adhère au code de vie.
2. Soutenir les membres du personnel dans leurs interventions.
3. Assurer une bonne communication entre les différents éducateurs de l'école.
4. Être attentif aux besoins des élèves, du personnel et des parents.
5. Encourager des initiatives axées sur les besoins sociaux et émotifs des élèves.
6. Promouvoir un climat accueillant et sécuritaire selon la politique du MÉDPE.

### Les responsabilités des parents

1. Je m'engage à respecter les règles du code de vie de l'école.
2. J'encourage et j'aide mon enfant à respecter le code de vie de l'école.
3. Je veille à l'assiduité et à la ponctualité de mon enfant.
4. Je m'intéresse activement au travail et à la réussite de mon enfant.
5. Je participe aux rencontres concernant le cheminement de mon enfant.
6. Je contribue à atténuer les problèmes de discipline de mon enfant.
7. Je maintiens une communication positive avec l'enseignant de mon enfant.

## Les stratégies proactives afin de favoriser un climat scolaire sain – Niveau vert

### 1.1 Le soutien au comportement positif

Le soutien au comportement positif (SCP) représente, en contexte francophone, une application du système *Positive Behavioral Interventions and Supports (PBIS)* appliqué dans plus de 18 300 écoles un peu partout aux États-Unis. Le SCP propose la mise en place d'un système de soutien sur le plan de la gestion des comportements afin de créer un milieu propice à l'apprentissage. L'école des Grands-Vents fait la mise en œuvre de ce système proactif dans la prévention des écarts de comportement.



### 1.2 Le village des méritants

En lien avec le soutien au comportement positif, un programme de reconnaissance a été mis en place. Mensuellement, quatre élèves par classe sont reconnus pour leur rendement académique, pour leur engagement envers le français, pour leur persévérance, pour leur comportement exemplaire.

### 1.3 DIRE

Le programme DIRE rassemble les écoles, les familles et les communautés afin d'aider les élèves des écoles primaires à faire face à l'intimidation.



### 1.3 La prévention de la violence

L'école met en place des stratégies proactives pour prévenir la violence, telles que souligner le mois de la prévention de la violence.

### 1.4 La citoyenneté numérique

Afin de montrer aux élèves comment vivre de manière saine et sécuritaire dans un environnement numérique, les enseignants intègrent à leur situations d'apprentissage et d'évaluation des leçons portant sur la citoyenneté numérique. L'entente sur les TIC du CSFP (Annexe E) régit l'utilisation des appareils mobiles dans l'environnement scolaire.

### 1.5 Les pratiques d'inclusion pour la communauté LGTBQ

Afin de promouvoir un environnement où tous et toutes sont biens et inclus, y compris la communauté LGTBQ, l'école a amorcé le processus d'intégrer les lignes directrices du MÉDPE. En en 2019-2020, on a identifié des toilettes non-genrées dans le corridor principal de l'école. D'autres démarches continueront dans ce sens.

## La matrice des attentes comportementales

Le tableau qui suit résume les attentes comportementales pour toute la communauté scolaire dans diverses aires de vie qui existent dans notre environnement scolaire. Il est attendu que tout membre de la communauté scolaire s'y adhère, sans exception. En plus de ce tableau, nous notons également les cinq règles d'or de l'école des Grands-Vents basés sur nos valeurs.

### Les cinq règles d'or de l'École des Grands-Vents :



- *Je parle français à l'école.*
  - *J'arrive à l'école prêt(e) à apprendre.*
  - *Je respecte les autres et je me respecte.*
  - *Je parle d'une voix socialement acceptable en tout temps.*
  - *Je suis responsable de mes actions et j'accepte les conséquences*
- **Les valeurs de notre code de vie dictent mes règles de conduite**
  - Je vais participer aux activités proposées à l'école en favorisant le **RESPECT** et en démontrant de **l'AUTONOMIE**. Je suis fier/fière de vivre dans un environnement qui stimule mon **ENGAGEMENT IDENTITAIRE** tout en stimulant ma **FIERTÉ**.

### Des relations sociales agréables

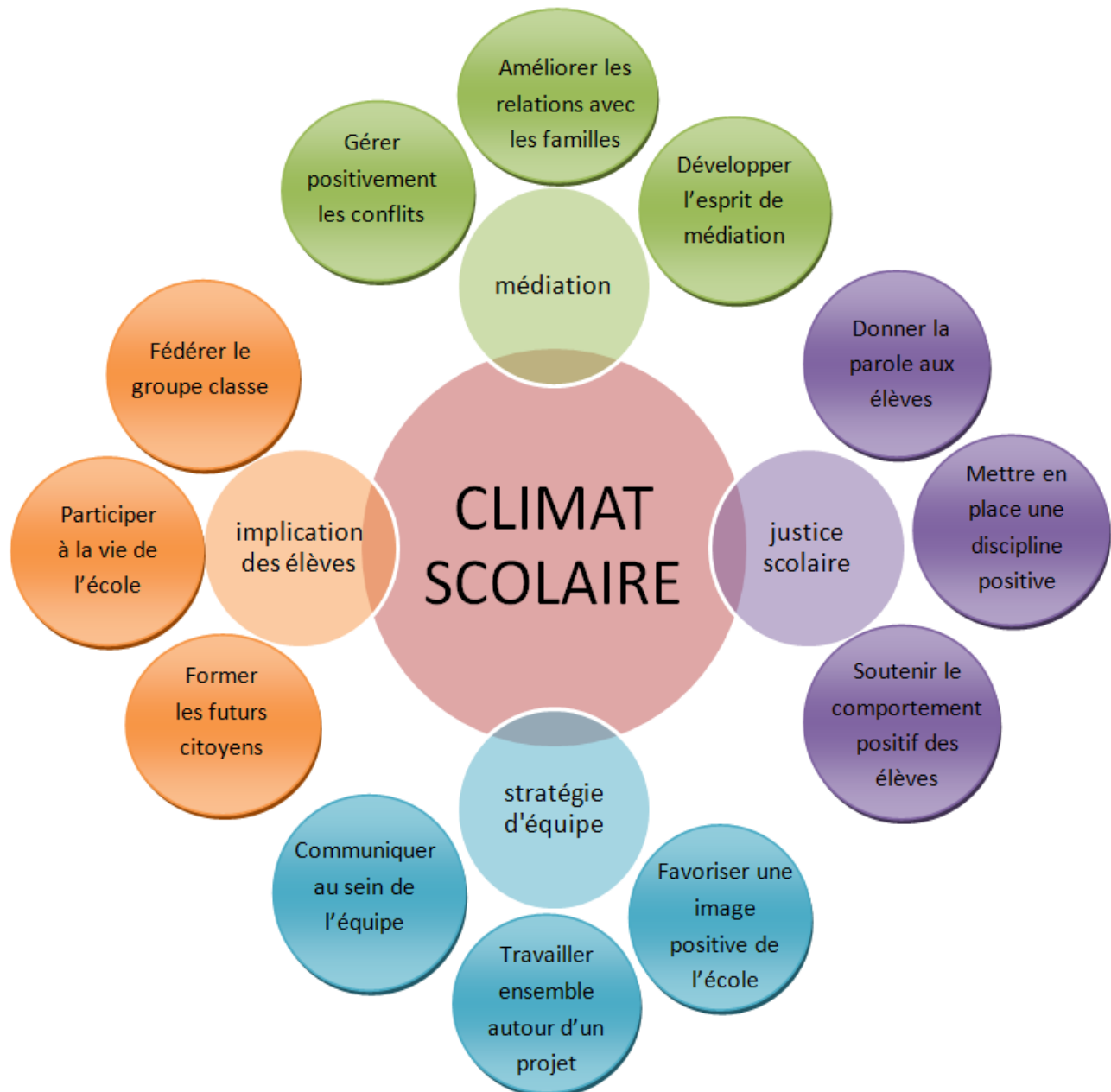
Lorsque j'applique les règles de conduite proposées par mon code de vie, je suis positif et j'ai des influences positives sur mon environnement. Cela a pour effet:

- être fier/fière de moi en étant un modèle pour les autres;
- recevoir des félicitations de la part de mes parents, des enseignants et de la direction;
- recevoir un autocollant;
- obtenir un privilège;
- participer à une activité récompense.

## Matrice des attentes comportementales

Aires de vie/ Valeurs	Fierté	Autonomie	Respect
<b>Toilettes</b>	-Je tire la chasse d'eau. -Je dépose le papier brun dans la poubelle. -Je garde les lieux propres (murs, portes).	-Je vais directement aux toilettes et je retourne directement en classe/ en rang. -Je prends 20 secondes pour me laver les mains.	-Je respecte l'intimité des autres et la mienne.
<b>Corridors</b>	-Je circule dans le calme et en silence.	-Je marche à la droite. -Je circule avec les permis de circulation. -Je garde mes mains le long de mon corps.	-Je respecte les classes qui travaillent pendant mes déplacements.
<b>Cour d'école</b>	-Je parle en français. -Je joue pour le plaisir.	-J'utilise l'équipement adéquatement. -Je prends mon rang dès la cloche.	-J'inclus les autres. -Je respecte les règlements établis.
<b>Dîner</b>	-Je mange la bouche fermée. -Je garde ma place propre. -Je reste assis à ma place.	-Je parle à voix douce aux amis à côté de moi. -Je reste assis jusqu'au signal du surveillant. -Je lève la main pour avoir l'attention du surveillant.	-Je garde ma nourriture pour moi. -Je garde mes mains et mes pieds pour moi.
<b>Rassemblements et activités à l'extérieur de l'école</b>	-Je garde le calme lors des assemblées. J'écoute et je regarde la personne qui parle.	-J'entre et je quitte en silence et au signal de l'enseignant. -Je m'assois sur mes fesses et les jambes croisées. -Je garde mes mains sur moi. -Je reste assis à ma place pendant toute la présentation.	-Je démontre de l'intérêt. -J'applaudis respectueusement.
<b>En classe</b>	-Je maintiens une attitude positive face à la tâche. -Je fournis l'effort. -Je participe aux discussions en partageant des commentaires positifs et pertinents.	-Je prends soin de mes effets personnels. -Je m'empresse de prendre le matériel nécessaire. -Je garde le calme. -J'accomplis mes travaux avec soin et les remets à temps. -Je me mets à la tâche rapidement. -Je remets mes travaux dans les délais fixés.	-Je lève la main pour parler. -Je respecte l'opinion des autres. -J'accepte le droit à l'erreur.
<b>Autobus</b>  *Voir annexe des règlements précis	-Je parle en français.	-Je m'assois correctement et je reste à ma place. -Je monte et je descends de l'autobus sans perdre de temps. -Je <b>marche</b> directement à l'autobus à la fin des classes.	-Je parle à voix basse et de façon respectueuse. -Je suis les directives du conducteur. -Je garde mes effets personnels dans mon sac.

# Le comportement et ses conséquences



## Réactions face aux écarts de comportement - Niveaux jaune à rouge

Face à un écart de comportement d'un élève, c'est-à-dire un comportement qui va à l'encontre des attentes comportementales, les enseignants et l'administration de l'école des Grands-Vents auront recours à une stratégie réactive, en fonction :

- de la gravité du comportement;
- des circonstances entourant le comportement:
- autres personnes concernées (élèves/ personnel/ etc.)
- environnement ou facteurs déclenchants
- circonstances spéciales
- des stratégies réactives utilisées dans le passé pour cet élève et le comportement de l'élève qui s'en suit;
- de la fréquence du comportement;
- des besoins particuliers de l'élève, de son Plan d'enseignement individualisé (PEI), ou des deux.

En réponse à un écart de comportement de la part d'un élève, les enseignants et administrateurs de l'école des Grands-Vents emploieront une stratégie réactive tout dépendant de la sévérité du comportement selon une gradation particulière (**Annexe B**). Les stratégies réactives ainsi que des exemples d'écarts sont énoncés dans les tableaux des :

- Écarts de comportement mineurs (jaune)
- Écarts de comportement modérés (orange)
- Écarts de comportement majeurs (rouge)

Veillez prendre note que chaque écart de comportement, qu'il soit mineur, modéré ou majeur, sera consigné au dossier de l'élève sous une intervention cumulative afin de construire sur les événements passés.

## La gradation des conséquences : la discipline progressive

La discipline progressive		
<b>Mise en place des attentes comportementales pour un climat positif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définition des attentes par le personnel</li> <li>Alignement des attentes du code de vie avec celles de la salle de classe</li> <li>Intégration des attentes comportementales à l'enseignement du curriculum</li> </ul>	<b>Moyens en place favorisant la promotion d'un climat positif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Code de vie de l'école</li> <li>Programme de prévention d'intimidation (DIRE)</li> <li>Soutien au comportement positif (SCP)</li> <li>Reconnaissance des attributs positifs</li> </ul>	
<b>Attentes comportementales communiquées aux élèves et aux parents en début d'année scolaire</b>		
<b>Mesures disciplinaires en cas de perturbation du climat positif - écarts mineurs (Niveau jaune)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir un endroit à l'écart pour travailler en silence.</li> <li>Rappel verbal</li> <li>Séance de médiation de conflit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activité de réflexion comprenant un élément d'apprentissage</li> </ul>	
<b>Mesures disciplinaires en cas d'écart de comportement modérés (Niveau orange)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre de rappel sur les principes du code de vie et des attentes comportementales</li> <li>Modification ou retrait des privilèges</li> <li>Geste réparateur</li> <li>Période de réflexion ou retrait</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplir un rapport d'incident</li> <li>Informers les parents par voie écrite ou verbale.</li> <li>Rencontre avec l'élève, les familles et au besoin, un service d'appui scolaire ou communautaire.</li> </ul>	
<b>Mesure disciplinaire justifiant une suspension interne (retrait) à la suite à une évaluation de facteurs atténuants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Manquement chronique à ses responsabilités d'élève</li> <li>Menacer d'infliger des blessures graves</li> <li><del>Aggression</del></li> <li>Possession d'alcool, de cigarettes, cigarettes électronique, de cannabis, ou de drogues illicites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dire des grossièretés à une personne en situation d'autorité.</li> <li>Acte de vandalisme causant des dommages aux biens scolaires.</li> <li>Pratiquer de l'intimidation ou le harcèlement (peu importe le type)</li> </ul>	
<b>SUSPENSION - Écarts majeurs (Niveau 3)</b>		
<b>Retrait et période de réflexion</b>	<b>Suspension interne</b>	<b>Suspension externe</b>
<b>Tous les élèves :</b> Fiche de réflexion Discussion Services d'aide (counseling) Contact des parents Geste réparateur	<b>Tous les élèves :</b> Les mêmes interventions que lors de la période de retrait. L'élève doit compléter tous ses travaux et évaluations de la journée scolaire sous la supervision de la direction. Une lettre est envoyée au foyer par la poste par la direction et sera archivée dans le dossier particulier. Le CSFP est prévenu.	<b>Tous les élèves :</b> Retrait immédiat. Contact des parents par la direction. Renvoi immédiat (1 à 5 jours) Une lettre est envoyée au foyer par la poste par la direction et sera archivée dans le dossier particulier. Le CSFP est prévenu. La note de 0% est accordée pour les évaluations manquées. La réintégration doit être planifiée par l'équipe-école.

Prévention

Comportement inapproprié  
Majeur modéré mineurRenvoi  
Suspension

## Écarts de comportement mineurs – Niveau jaune

*Intervenant responsable : le membre du personnel présent lors du geste mineur.*

Codes	Interventions	Exemples d'écart mineurs
<b>ÉMI.1</b>	1. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retard non-excuse</li> <li>- Oublier de changer ses chaussures</li> <li>- Courir dans l'école</li> <li>- Se bousculer</li> <li>- Déranger en classe</li> <li>- Répliquer à un adulte</li> <li>- Mentir, manqué d'honnêteté</li> <li>- Refus de coopérer</li> <li>- Taquiner/ faire des remarques désobligeantes</li> <li>- Comportement inapproprié dans les activités d'école</li> <li>- Utilisation non-autorisée d'appareils électroniques à l'école (jeux, cellulaire, etc.)</li> <li>- Jeter ses déchets par terre ou sur la table</li> <li>- Non-respect de la matrice des attentes comportementales</li> </ul>
<b>ÉMI.2</b>	1. Rappel des incidents passés et des conséquences 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu 3. L'enseignant titulaire est informé de l'écart de comportement 4. L'élève doit identifier et effectuer une réparation de son geste (suggestion venant de l'élève : excuses verbales ou écrites ou dessin, etc.)	
<b>ÉMI.3</b>	1. Rappel des incidents passés et des conséquences 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu – ré-enseignement 3. L'enseignant titulaire est informé du manquement 4. Une conséquence appropriée est appliquée par l'enseignant responsable lors des incidents (période de réflexion ou de réorganisation, fiche de réflexion, etc.)	
<b>ÉMI.4</b>	1. Rappel des incidents passés et des conséquences 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu – ré-enseignement 3. L'enseignant titulaire est informé du manquement 4. L'enseignant responsable contacte les parents = choisir une conséquence ensemble pour l'élève	

### Notes :

- **À remplir : Rapport d'incident géré par l'enseignant**
- Selon la gravité et/ou la nature répétitive du geste, la gradation de l'intervention peut varier.
- Il est convenu que l'élève peut s'orienter vers des gestes de réparation.
- Une rencontre constructive peut avoir lieu.
- Un écart de comportement de niveau jaune qui se manifeste à répétition peut devenir un écart modéré (orange)

## Écarts de comportement modérés – Niveau orange

*Intervenants responsables : le membre du personnel présent lors du geste modéré et la direction, si l'écart se manifeste à répétition.*

Codes	Interventions	Exemples d'écartés modérés
<b>ÉMo.1</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel verbal de l'écart de comportement.</li> <li>2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu.</li> <li>3. Une conséquence est déterminée par l'enseignant responsable.</li> <li>4. L'élève est placé en période de réorganisation interne d'une durée déterminée par l'enseignant responsable et la direction avant de réintégrer la classe.</li> <li>5. L'enseignant titulaire, la direction et les parents sont informés de l'écart de comportement.</li> <li>6. L'élève identifie et effectue une réparation de son geste.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écarts mineurs du niveau jaune à répétition</li> <li>- Langage vulgaire ou grossier</li> <li>- Mauvaise utilisation du matériel de l'école</li> <li>- Utilisation inappropriée de la technologie</li> <li>- Tricherie</li> <li>- Plagiat</li> <li>- Comportement perturbateur en classe</li> <li>- Tenue vestimentaire inappropriée pour un contexte scolaire</li> <li>- Manquer de respect envers un membre du personnel</li> <li>- Manquer de respect envers un élève</li> <li>- Manquer de respect envers le matériel</li> <li>- Refus de suivre les consignes</li> <li>- Insulter</li> <li>- Commentaires inappropriés à propos de l'orientation sexuelle, la religion, le sexe, la culture, etc.</li> <li>- Tout manquement mineur qui se répète</li> </ul>
<b>ÉMo.2</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel verbal de l'écart de comportement.</li> <li>2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu.</li> <li>3. Une conséquence est déterminée par l'enseignant responsable.</li> <li>4. L'enseignant titulaire, la direction et les parents sont informés de l'écart de comportement.</li> <li>5. L'élève est placé en période de réorganisation interne pour une durée d'une journée avant de réintégrer la classe.</li> <li>6. La direction envoie un avis officiel à la maison.</li> </ol>	
<b>ÉMo.3</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel verbal de l'écart de comportement.</li> <li>2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu.</li> <li>3. Une conséquence est déterminée par l'enseignant responsable.</li> <li>4. L'enseignant titulaire et la direction sont informés du manquement.</li> <li>5. L'élève est placé en période de réorganisation interne pour une durée de deux jours avant de réintégrer la classe.</li> <li>6. La direction contacte les parents.</li> <li>7. Réunion entre la direction, l'enseignant responsable, l'enseignant titulaire, les parents et l'élève.</li> </ol>	
<b>ÉMo.4</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les conséquences des écarts de comportement majeurs sont appliqués.</li> </ol>	

### Notes:

- **À remplir : Rapport d'incident géré par l'enseignant**
- Selon la gravité du geste, la gradation de l'intervention peut varier.
- Dans le cas d'une répétition d'un écart de comportement modéré, la conséquence mènera à une intervention d'écart majeur (rouge).

## Écarts de comportement majeurs – Niveau rouge

*Intervenants responsables : le membre du personnel présent lors de l'écart de comportement majeur et la direction.*

Codes	Interventions	Exemples d'écart majeurs
<b>ÉMA.1</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel verbal de l'écart de comportement posé</li> <li>2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu</li> <li>3. Rencontre avec la direction, l'enseignant et l'élève</li> <li>4. Contact avec la famille</li> <li>5. Une conséquence est donnée * Période de réorganisation interne ou externe pouvant aller de 1 à 3 jours</li> <li>6. La famille et le bureau administratif sont informés de la période de réorganisation par écrit, s'il y a lieu.</li> <li>7. L'élève doit faire un geste de réparation.</li> <li>8. L'élève aura l'option des consulter des services d'aide (counseling)</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écarts modérés du niveau orange à répétition</li> <li>- Intimidation</li> <li>- Harcèlement</li> <li>- Taxage</li> <li>- Comportement menaçant ou abusif</li> <li>- Défiance</li> <li>- Abuser délibérément la technologie (ex : envoi de virus, hameçonnage, accéder à des sites inappropriés, créer, publier ou télécharger du contenu inapproprié, offensif, harcelant, etc.)</li> <li>- Quitter le terrain de l'école sans permission</li> <li>- Vol</li> <li>- Vandalisme</li> <li>- Utilisation ou possession de drogues illicites, d'alcool, de cigarettes électroniques ou de cannabis.</li> <li>- Proliférer des menaces</li> </ul>
<b>ÉMA.2</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Retrait ou renvoi immédiat de l'élève (endroit sécuritaire) et recours à l'équipe CPI au besoin</li> <li>2. La direction contacte la police au besoin</li> <li>3. La direction contacte la famille par téléphone et par écrit (suspension interne ou externe)</li> <li>4. Le personnel du bureau administratif est contacté</li> <li>5. Une rencontre a lieu dans les plus brefs délais avec l'élève, la famille, le personnel scolaire (enseignant(s) et direction), un représentant du CSFP et autres intervenants sociaux (ex. : policier) demandés par la direction.</li> <li>6. Rappel verbal de l'écart de comportement</li> <li>7. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu – ré-enseignement</li> <li>8. Une conséquence est donnée (période de réorganisation externe pouvant aller de 5 à 10 jours selon la gravité)</li> <li>9. Le CSFP peut approuver des suspensions allant au-delà de 10 jours.</li> </ol>	<p><b>Comportements pouvant compromettre sa sécurité personnelle et celle d'autrui.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les écarts majeurs du ÉMa.1 en répétition</li> <li>- Possession d'une arme ou utilisation d'un objet pouvant blesser</li> <li>- Agression physique</li> <li>- Se battre</li> <li>- Agression sexuelle</li> <li>- Autres gestes violents</li> <li>- Bris de lois provinciales ou fédérales</li> </ul>

- |  |   |  |
|--|---|--|
|  | 10. L'élève doit faire un geste de réparation<br>11. L'élève aura l'option des consulter des services d'aide (counseling) |  |
|--|---|--|

**Notes :**

- **À remplir : Rapport d'incident géré par l'enseignant et au besoin, Rapport d'incident nécessitant une évacuation et/ou Rapport d'incident nécessitant le CPI**
- Selon la gravité de l'écart de comportement, la gradation des conséquences peut varier.
- Les bris de lois municipales, provinciales et fédérales seront rapportés aux autorités.
- Dans le cas de la répétition d'un comportement déjà survenu, la conséquence appliquée en partenariat avec la famille et sera soutenu par un plan de réintégration, s'il y a lieu.
- Un contrat peut avoir lieu entre l'élève, la famille et l'école selon l'incident

# Confirmation de lecture

## Copie de l'élève

J'ai lu et compris le code de vie de l'École des Grands-Vents. Je comprends qu'il est la responsabilité de tous de respecter le code de vie de l'école.

Élève : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Parent/Tuteur: \_\_\_\_\_

Titulaire : \_\_\_\_\_

Direction : \_\_\_\_\_

*Cette copie est pour vous. Vous devez la conserver à la maison.*

---

## Copie à retourner à l'école (en format papier ou électronique)

J'ai lu et compris le code de vie de l'École des Grands-Vents. Je comprends qu'il est la responsabilité de tous de respecter le code de vie de l'école.

Élève : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Parent /Tuteur : \_\_\_\_\_

Titulaire : \_\_\_\_\_

Direction : \_\_\_\_\_

## ANNEXE A

### Glossaire

Abus verbal : Tout acte, geste ou parole utilisé intentionnellement pour nuire à la santé mentale d'une personne.

Abus physique : Tout acte intentionnel menant à une blessure corporelle chez autrui.

Abus psychologique : Tout acte, geste ou parole utilisé intentionnellement et de façon répétitive ou exagérée pour abaisser, humilier ou rendre quelqu'un inconfortable ou mal à l'aise.

Harcèlement : Soumettre quelqu'un à de continuelles pressions, sollicitations, critiques, etc.

Intimidation : Inspirer à quelqu'un une crainte, un trouble qui lui font perdre son assurance et/ou remplir quelqu'un de peur en usant de la force ou des menaces (Dictionnaire Larousse, 2013).

Taxage : Action de taxer quelqu'un, de lui extorquer quelque chose par l'intimidation ou la violence (Dictionnaire Larousse, 2013)

Tenue vestimentaire (voir l'annexe B): Manière dont il convient de s'habiller dans une circonstance donnée (Dictionnaire Larousse, 2018).

## ANNEXE B

### L'intimidation

**Définition de l'intimidation :** On parle d'intimidation quand quelqu'un essaie de façon répétée de faire du mal à une autre personne sur le plan physique, affectif dans son estime de soi sur le plan de sa réputation ou dans ses biens matériels. (Site web sur la lutte contre l'intimidation Nouvelle-Écosse, Canada)

Physique	Verbal	Social et émotionnel
Tirer les cheveux Mordre Frapper Donner des coups de pied Pousser Enfermer quelqu'un dans un casier ou autre Attaquer physiquement Voler Endommager la propriété de quelqu'un Porter des armes	Surnommer méchamment quelqu'un Taquiner Utiliser un langage abusif Faire des commentaires ou des blagues sexuelles Menacer quelqu'un Faire des appels téléphoniques abusifs Propager des rumeurs Faires des commentaires racistes Être impoli Mener les autres Propager des mensonges Insulter Mentir	Manipuler une relation Détruire une amitié Faire des gestes ou des grimaces impolis ou insultants (ex : rouler des yeux) Exclure Ignorer Isoler Notes ou courriels méchants ou malveillants Intimidation Diminuer l'estime de soi de quelqu'un Embarrasser quelqu'un Faire peur à quelqu'un Commencer des rumeurs Dire des mensonges à propos de quelqu'un Humilier quelqu'un Extorsion

## ANNEXE C

### Gradation des conséquences : la discipline progressive

<b>La discipline progressive</b>		
<p><b>Mise en place des attentes comportementales pour un climat positif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des attentes par le personnel</li> <li>• Alignement des attentes du code de vie avec celles de la salle de classe</li> <li>• Intégration des attentes comportementales à l'enseignement du curriculum</li> </ul>	<p><b>Moyens en place favorisant la promotion d'un climat positif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de vie de l'école</li> <li>• Programme de prévention d'intimidation (DIRE)</li> <li>• Soutien au comportement positif (SCP)</li> <li>• Reconnaissance des attributs positifs</li> </ul>	
<b>Attentes comportementales communiquées aux élèves et aux parents en début d'année scolaire</b>		
<b>Mesures disciplinaires en cas de perturbation du climat positif - écarts mineurs (Niveau jaune)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir un endroit à l'écart pour travailler en silence.</li> <li>• Rappel verbal</li> <li>• Séance de médiation de conflit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité de réflexion comprenant un élément d'apprentissage</li> </ul>	
<b>Mesures disciplinaires en cas d'écart de comportement modérés (Niveau orange)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre de rappel sur les principes du code de vie et des attentes comportementales</li> <li>• Modification ou retrait des privilèges</li> <li>• Geste réparateur</li> <li>• Période de réflexion ou retrait</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplir un rapport d'incident</li> <li>• Informer les parents par voie écrite ou verbale.</li> <li>• Rencontre avec l'élève, les familles et au besoin, un service d'appui scolaire ou communautaire.</li> </ul>	
<b>Mesure disciplinaire justifiant une suspension interne (retrait) à la suite à une évaluation de facteurs atténuants</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manquement chronique à ses responsabilités d'élève</li> <li>• Menacer d'infliger des blessures graves</li> <li>• Aggression</li> <li>• Possession d'alcool, de cigarettes, cigarettes électronique, de cannabis, ou de drogues illicites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dire des grossièretés à une personne en situation d'autorité.</li> <li>• Acte de vandalisme causant des dommages aux biens scolaires.</li> <li>• Pratiquer de l'intimidation ou le harcèlement (peu importe le type)</li> </ul>	
<b>SUSPENSION - Écarts majeurs (Niveau 3)</b>		
<b>Retrait et période de réflexion</b>	<b>Suspension interne</b>	<b>Suspension externe</b>
<p><b>Tous les élèves :</b> Fiche de réflexion Discussion Services d'aide (counseling) Contact des parents Geste réparateur</p>	<p><b>Tous les élèves :</b> Les mêmes interventions que lors de la période de retrait. L'élève doit compléter tous ses travaux et évaluations de la journée scolaire sous la supervision de la direction. Une lettre est envoyée au foyer par la poste par la direction et sera archivée dans le dossier particulier. Le CSFP est prévenu.</p>	<p><b>Tous les élèves :</b> Retrait immédiat. Contact des parents par la direction. Renvoi immédiat (1 à 5 jours) Une lettre est envoyée au foyer par la poste par la direction et sera archivée dans le dossier particulier. Le CSFP est prévenu. La note de 0% est accordée pour les évaluations manquées. La réintégration doit être planifiée par l'équipe-école.</p>

Prévention

Comportement inapproprié  
Majeur modéré mineur

Renvoi  
Suspension

## ANNEXE D

# Règlements dans l'autobus

1. Écoutez le chauffeur d'autobus.
2. Utilisez des voix intérieures.
3. Soyez polis et gentils.
4. Faites votre part pour garder l'autobus propre.
5. Ne pas endommager l'autobus.
6. Rangez votre sac à dos sous votre siège ou sur vos genoux. Les gros sacs ou les gros instruments ne peuvent pas être montés dans l'autobus.
7. Pas de planches à roulettes ou de scooters dans l'autobus.
8. Ne pas manger ou boire dans l'autobus.
9. Restez à votre place et faites face vers l'avant en tout moment.
10. Gardez vos mains à l'intérieur de l'autobus.
11. Le conducteur d'autobus peut vous assigner un siège. Si vous avez un siège assigné, vous devez l'utiliser.
12. Gardez les sorties et l'allée libres.
13. N'apportez pas ou n'utilisez pas la drogue sur l'autobus.
14. Ne fumez pas dans l'autobus et l'utilisation des vaporiseurs est interdite dans l'autobus.
15. Dites au conducteur d'autobus si vous voyez quelque chose de dangereux.
16. Les règlements de l'école s'appliquent encore sur l'autobus.

Bonne circulation !

- Ces règlements doivent être révisés dès la rentrée et distribués aux chauffeurs.

## ANNEXE E

### ENTENTE DE L'UTILISATION ACCEPTABLE DE LA TECHNOLOGIE

DISPONIBLE EN ANGLAIS SUR DEMANDE



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL  
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

ENTENTE DE L'UTILISATION ACCEPTABLE DE LA TECHNOLOGIE

**CONSETEMENT DES PARENTS/TUTEURS**

J'ai bien lu l'entente et je comprends que mon enfant sera responsable de suivre les lignes directrices lors de l'utilisation d'appareils électroniques à l'école. J'ai discuté des lignes directrices avec mon enfant, qui comprend les attentes et les conséquences de ne pas utiliser la technologie d'une manière acceptable. Je comprends que, si je veux retirer mon consentement pour toutes ou certaines activités, je devrai communiquer avec la direction de l'école. Cette entente couvre l'accès au réseau informatique et de l'école et aux outils en ligne utilisant des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables et des appareils mobiles appartenant à l'école, ainsi que l'utilisation des appareils mobiles personnels (si l'enfant en dispose d'un) à des fins pédagogiques.

NOM DU PARENT/TUTEUR (imprimez, svp) : \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU PARENT/TUTEUR : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_

\*\*\*\*\*

**CONSETEMENT DE L'ÉLÈVE**

Je comprends, et je suivrai, les directives de l'utilisation des appareils électroniques à l'école. Je comprends que des mesures disciplinaires pourraient être appliquées selon le code de vie, jusqu'à la perte de mes privilèges technologiques, si je ne respecte pas les conditions de l'utilisation acceptable de la technologie.

NOM DE L'ÉLÈVE (imprime, stp) : \_\_\_\_\_

ANNÉE SCOLAIRE : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE : \_\_\_\_\_



## CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

### **UTILISATION ACCEPTABLE DE LA TECHNOLOGIE**

La technologie doit être utilisée pour les activités éducatives et l'apprentissage, et à d'autres fins autorisées par l'enseignant et/ou l'administration scolaire. Les appareils électroniques peuvent être utilisés pendant le temps de classe avec l'autorisation de l'enseignant, et seulement à des fins pédagogiques. Veuillez bien noter que les sorties et les voyages scolaires sont considérés comme des heures de classe.

### **ATTENTES**

Les élèves doivent :

- a) se comporter comme dans tout environnement où ils représentent leur école et/ou le conseil scolaire ; les élèves doivent se conduire de manière responsable, éthique et respectueuse ;
- b) s'assurer que leur appareil mobile est chargé avant de venir à l'école (en raison des prises électriques limitées disponibles.) ;
- c) l'appareil mobile personnel ne perturbe pas le temps d'enseignement ;
- d) l'appareil est toujours stocké dans un endroit sûr et sécurisé ;
- e) être responsable de leurs propres appareils mobiles. L'école ou le conseil scolaire n'est pas responsable si un appareil personnel est perdu, volé ou endommagé ;
- f) garder les noms d'utilisateur et les mots de passe privés et respecter la vie privée des autres ;
- g) utiliser toute la technologie de façon responsable et ne pas abuser ou délibérément endommager l'équipement ou les réseaux ;
- h) signaler immédiatement tout problème de sécurité ou de toute situation inappropriée impliquant la technologie ; et,
- i) respecter le droit d'auteur par rapport aux informations/médias de l'Internet.

Les élèves ne doivent pas :

- a) tenter d'accéder à l'information ou au compte d'une autre personne sans autorisation ;
- b) partager ou afficher en ligne des informations personnelles (par ex., le numéro de téléphone et l'adresse) d'eux-mêmes ou d'autres ;
- c) faire une rencontre avec quelqu'un rencontré en ligne ;
- d) enfreindre le droit d'auteur des textes/ressources trouvés en ligne et de l'utilisation des licences des logiciels et des applications ;
- e) copier des idées, des travaux ou des écrits faits par une autre personne ou une autre source (le plagiat) ; et
- f) s'engager dans une activité qui peut être considérée comme l'intimidation ou le harcèlement ou s'engager dans une activité qui nuit au milieu scolaire.

### **CONSÉQUENCES**


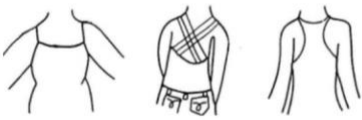

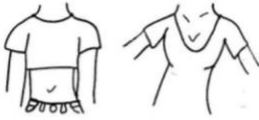
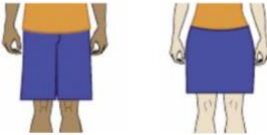
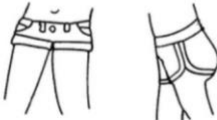


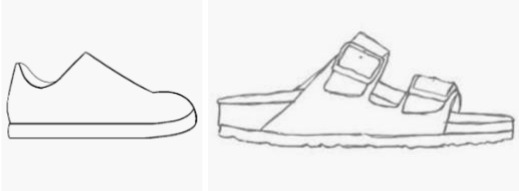

L'utilisation des ressources technologiques, y compris les réseaux, les ordinateurs ou les appareils mobiles et Internet, est un privilège qui peut être restreint ou refusé à tout moment pour abus ou comportement abusif. Les élèves peuvent être assujettis à des mesures disciplinaires s'ils enfreignent les attentes pour l'utilisation de la technologie, y compris la suspension. Il est à noter que certains comportements pourraient même être sujet de poursuite judiciaire.

## ANNEXE F

### LA TENUE VESTIMENTAIRE

Tel que résolu par le Conseil d'école de l'école des Grands-Vents, le port de l'uniforme scolaire<sup>1</sup> est obligatoire en tout temps pour tous les élèves de la maternelle à la sixième année.

En lien avec nos valeurs en ce qui a trait au respect, les élèves ont le droit de porter leur casquette, ou chapeau, seulement à l'extérieur de l'école aux récréations du matin, du midi et lorsqu'ils quittent l'école.

<b>la tenue vestimentaire</b>	
Acceptée	Refusée
<b>Camisoles</b>	
 La camisole doit couvrir l'épaule.	
<b>Chandails</b>	
	
<b>Jupe, robe et culotte courte</b>	
	
<b>Chapeaux et tuques</b>	
	
<b>Chaussures</b>	
	

## BIBLIOGRAPHIE

<sup>1</sup> Uniforme scolaire : Gilet polo rouge à l'effigie de l'école des Grands-Vents habillé d'un pantalon ou d'une jupe de couleur noire/bleu marin.

Politique écoles accueillantes et sécuritaires TNL :

[https://www.gov.nl.ca/eecd/files/k12\\_safeandcaring\\_pdf\\_fr\\_policy\\_fr.pdf](https://www.gov.nl.ca/eecd/files/k12_safeandcaring_pdf_fr_policy_fr.pdf)

Programme DIRE :

Source : <http://www.witsprogram.ca/dire/ecoles/>

Le soutien au comportement positif :

Source : <https://scp-pbis.com/presentation-du-systeme-scp/>

La discipline progressive :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/Discipline.pdf>

<https://scw.cscmonavenir.ca//files/2009/01/discipline.pdf>

<https://sp.cscmonavenir.ca//files/2013/11/pyramide-discipline-pogressive.pdf>